# ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

# ET ATTESTATION D’AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU CAHIER DES CHARGES

Je soussigné, [[1]](#footnote-1)

Agissant en qualité de [[2]](#footnote-2)

de la société

RCS

Ou en mon nom propre[[3]](#footnote-3)

déclare avoir sollicité de la S.E.L.A.R.L. PATRICK PRIGENT, Administrateur Judiciaire, la communication d'informations concernant la S.A.R.L. QUAD SERVICE dont le siège social est à (78260) ACHERES – 86 ter rue Georges Bourgoin (ci-après « la Société »), aux fins d'étudier un éventuel projet d'acquisition du capital de cette société ou de ses actifs.

Sont considérées comme informations confidentielles (ci-après « les Informations ») toutes les informations, documents, pièces et renseignements de toute nature concernant la Société, qui pourraient m'être transmises, sous quelque forme que ce soit, par la Société, son dirigeant ou ses préposés, ou par l’administrateur judiciaire, ou que je pourrais obtenir par quelque moyen que ce soit, à l'exception de celles connues du public.

Je reconnais que ces Informations, et le contenu d’éventuelles discussions ou négociations avec le dirigeant ou l’administrateur judiciaire sont de nature strictement confidentielle et doivent être tenue secrètes jusqu’à l’audience d’examen des offres.

Je reconnais que ces Informations me sont communiquées à ma demande, et m'engage à ne les utiliser que dans le but exclusif de formuler une offre de reprise de cette entreprise à l’exclusion de toute autre exploitation, notamment commerciale.

Je reconnais que ces informations présentent un caractère confidentiel et m'engage en conséquence :

* à en conserver le caractère confidentiel, à ne pas les divulguer ou laisser divulguer à des tiers, de quelque manière que ce soit, et à prendre toutes précautions et mesures nécessaires à cet effet,
* à ne pas utiliser les Informations d'une manière préjudiciable aux intérêts de la Société, en particulier en ce qui concerne les informations commerciales dont j'aurais pu prendre connaissance dans ce contexte,
* à ne pas approcher ou chercher à débaucher, directement ou indirectement, les employés de la Société, sauf accord exprès des dirigeants de la Société, communiqué à l’administrateur judiciaire et validé par lui,
* à ne communiquer les Informations qu'aux conseils ou préposés indispensables à l'élaboration d'une éventuelle offre, la liste de ces personnes étant mise à disposition sur demande,
* à porter à leur connaissance le présent engagement et me porte fort de son respect par eux.

…/…

Si je décidais de ne pas donner suite à mon éventuel projet d'acquisition, je m'engage à restituer l'ensemble des Informations et à n'en garder aucune copie, que ce soit sous format numérique ou physique.

Dans le cas où il serait porté à ma connaissance que les engagements de cette lettre n’auraient pas été respectés, par moi-même, un de mes conseils, salariés ou préposés, je m’engage à en informer immédiatement et par écrit l’administrateur judiciaire.

Je reconnais que la S.E.L.A.R.L. PATRICK PRIGENT ne s'engage aucunement quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des Informations qui me seront transmises, qu'il m'appartient de vérifier par moi-même ou à l'aide de mes conseils, et que la S.E.L.A.R.L. PATRICK PRIGENT ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences de leur utilisation.

**Je reconnais par ailleurs avoir pris connaissance de la « Note méthodologique sur les offres de cession » établie par la S.E.L.A.R.L. PATRICK PRIGENT et m'engage à m’y conformer.**

Les obligations et engagements décrits aux termes des présentes porteront sur une durée de 6 mois, sauf stipulation contraire, à compter de la date de la signature des présentes. Ils m’obligent personnellement ainsi que la société que je représente, ses salariés, préposés et conseils, pour lesquels je me porte fort.

Les présentes sont soumises aux règles de droit français. Tout litige portant sur la teneur ou l'exécution des présentes sera de la compétence des juridictions de la cour d'appel de Versailles.

Je reconnais expressément que la Société subirait un préjudice très lourd en cas de non respect des engagements souscrits aux termes des présentes. La réparation de ce préjudice pourrait légitimement être réclamé par la Société, ses dirigeants, associés / actionnaires, créanciers, mandataires, voire par le cessionnaire de ses actifs, cette liste étant énonciative et non limitative.

Fait à ……………………..…………….,

le …………………….. 2025,

*Signature + Cachet Entreprise*

1. Annexer une copie d’une pièce d’identité [↑](#footnote-ref-1)
2. Préciser la qualité ; à défaut d’exercer un mandat social, le signataire devra justifier de son pouvoir pour engager la personne morale [↑](#footnote-ref-2)
3. Rayer si inutile, mention applicable aux personnes physiques, même agissant pour le compte d’une société à constituer [↑](#footnote-ref-3)